

CATALOGUE FORMATION 2018

& SEBAN
ASSOCIES

DROIT PUBLIC

DROIT PRIVÉ

DROIT PÉNAL



Une équipe de plus de 70 Avocats, dédiés aux Acteurs Publics et de l'Économie Sociale & Solidaire, pour vous former !

Le Cabinet d'Avocats Seban & Associés propose à ses clients des sessions de formation, soit au sein même de leurs locaux (en intra), soit au sein du Cabinet (en inter).*

Les formations proposées concernent tous les domaines du droit : public, privé et pénal.

Les compétences des plus de 70 avocats du Cabinet, leur pratique du contentieux, de la consultation et de la négociation, associées à une constante activité de publication sur les questions soulevées par les lois, division de jurisprudence récentes et doctrines nouvelles, vous assurent une formation de grande qualité.

Les formations organisées au Cabinet se déroulent sur une journée ou une demi-journée, et sont résolument tournées vers la pratique.

Organisées en petits groupes, elles sont l'occasion de nouer le dialogue avec l'avocat intervenant et de partager des retours d'expérience.

* Le cabinet est agréé comme organisme de formation enregistré sous le n° 117551367751.



Sommaire

I.	Les Actualités du Droit	1
II.	Action Sociale	5
III.	Baux Commerciaux	9
IV.	Baux d'Habitation	13
V.	Contentieux	17
VI.	Contrats Publics	19
VII.	Contrats Publics - Communications Électroniques	27
VIII.	Droit des Sociétés	29
IX.	Droit Social	35
X.	Energie / Environnement	41
XI.	Fonction Publique	47
XII.	Immobilier	53
XIII.	Intercommunalité	63
XIV.	Logement Social	67
XV.	Pénal	71
XVI.	Propriété Intellectuelle	79
XVII.	Transports	85
XVIII.	Urbanisme / Constructions - Assurances	87
XIX.	Vie des Acteurs Public	97

Suivez l'actualité de nos conférences gratuites à venir
sur nos réseaux sociaux :



Ce qu'il faut savoir :



La Formation a lieu dans nos locaux au 282 boulevard
St Germain à Paris



La Formation est sur mesure et peut avoir lieu au Cabinet ou
chez le client

ACTUALITÉS DU DROIT

OBJECTIFS :

Etre à jour des évolutions du Droit

PROGRAMME :

Le programme sera déterminé à proximité de la date afin de tenir compte des derniers textes réglementaires et législatifs, ainsi que des jurisprudences pertinentes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

ACTUALITÉ DU DROIT DE L'ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

➡ 16 octobre 2018

ACTUALITÉ DES BAUX D'HABITATION CONVENTIONNÉS

➡ 18 septembre 2018

ACTUALITÉ DES CONTRATS PUBLICS

➡ 29 novembre 2018

ACTUALITÉ DU DROIT SOCIAL

➡ 29 mai 2018

ACTUALITÉ DU DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE :

➡ 22 mars 2018

ACTUALITÉ DU DROIT PÉNAL

➡ 26 juin 2018

ACTUALITÉ DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

➡ 3 juillet 2018

ACTUALITÉS DU DROIT

OBJECTIFS :

Etre à jour des évolutions du Droit

PROGRAMME :

Le programme sera déterminé à proximité de la date afin de tenir compte des derniers textes réglementaires et législatifs, ainsi que des jurisprudences pertinentes.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

ACTUALITÉ DU DROIT FONCIER

➡ 22 novembre 2018

ACTUALITÉ DU DROIT DES ASSURANCES

➡ 28 juin 2018

ACTUALITÉ DU DROIT DE L'URBANISME

➡ 31 mai 2018

4

ACTUALITÉ DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

➡ 13 septembre 2018

ACTUALITÉ DU DROIT INSTITUTIONNEL LOCAL

➡ 20 mars 2018

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

ACTION SOCIALE





- * LA SÉCURISATION DE LA PROCÉDURE DE TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS
SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
- * **CPOM** - ELABORATION ET NÉGOCIATION

OBJECTIF :

Donner les outils juridiques pour savoir justifier les budgets accordés aux établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de la tarification sanitaire et sociale

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Rappel des fondamentaux et cas pratiques
- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Départements
- Services juridiques,
- Agents tarificateurs

INTERVENANT :

Nadia BEN AYED - Avocat Directeur

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 12 juin 2018

LA SÉCURISATION DE LA PROCÉDURE DE TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

PROGRAMME

Connaître la procédure de tarification et sécuriser les abattements opérés par l'autorité de tarification (budget prévisionnel et compte de résultat).

Connaître la jurisprudence de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale relative à la justification des abattements au budget prévisionnel, au compte administratif et pour les frais de siège.

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Connaître le mécanisme contractuel du CPOM et les points de vigilance du contrat

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Rappel des fondamentaux et cas pratiques
- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Services juridiques des départements, de l'Etat
- Services juridiques et direction des établissements sociaux et médico-sociaux
- Services de tarifications des établissements sociaux et médico-sociaux

INTERVENANT :

Nadia BEN AYED - Avocat Directeur

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 5 avril 2018

CONTRATS PLURIANNUELS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ELABORATION ET NÉGOCIATION

PROGRAMME

Connaître le régime juridique du CPOM

Identifier les points de vigilance du CPOM

Savoir contester un CPOM

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

BAUX COMMERCIAUX





- * ATELIER PRATIQUE / LA RÉDACTION DES CLAUSES D'UN BAIL COMMERCIAL
- * BAIL COMMERCIAL / DÉCRYPTER LE CONTENTIEUX

OBJECTIF :

Appréhender la rédaction d'un contrat de bail commercial type

Mise à jour avec les différentes réglementations en vigueur

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des Services
- Bailleurs sociaux
- Communes
- Etablissements Publics Fonciers

INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocate Associée
Alexane RAYNALDY, Avocat senior rérérent
Emilie BACQUEYRISES, Avocat senior

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS :

Sur devis

ATELIER PRATIQUE - LA RÉDACTION DES CLAUSES D'UN BAIL COMMERCIAL

PROGRAMME

Désignation des lieux
Destination des lieux
Durée
Congé – Demande de renouvellement
Etat des lieux
Travaux
Cession – Sous-location et location gérance
Charges
Loyer
Droits d'entrée
Dispositions financières du bail
Dépôt de garantie
Clause résolutoire
Clause de non concurrence – Exclusivité
Droit de préférence

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Maîtriser la procédure spécifique applicable aux contentieux des loyers commerciaux

Connaître l'incidence d'une procédure sur le sort d'un bail commercial

Maîtriser la stratégie des délais spécifiques aux baux commerciaux

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des Services
- Bailleurs sociaux, Communes
- Etablissements Publics Fonciers

INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocate Associée
Alexane RAYNALDY, Avocat senior rérérent
Emilie BACQUEYRISSES Avocat senior

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

I - Cerner le contentieux spécifique aux loyers commerciaux

L'analyse des clauses- loyers et charges

Les solutions amiables

Les mesures conservatoires

La compétence du juge des loyers commerciaux et le rôle de la commission départementale de conciliation

Les litiges portant sur les loyers d'un bail révisé ou renouvelé

Le déroulement de la procédure

La procédure sur mémoire, renouvellement du bail, droit d'option en cas de non-renouvellement

Les conséquences de la procédure : conclusion d'un nouveau bail

12

II - Analyser l'ouverture de procédures collectives

La procédure

Les délais

La poursuite ou la résiliation du bail

Les incidences de la nouvelle réglementation

La déspécialisation partielle en cas de liquidation judiciaire

III - Apprécier les règles liées à la procédure

Les délais et leur prescription : point de départ et réputation non-écrite

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

BAUX D'HABITATION





*** LE CONTENTIEUX DE CHARGES LOCATIVES DANS LE SECTEUR
DU LOGEMENT SOCIAL**

OBJECTIF :

Identifier les différents
troubles de jouissance
Appréhender le déroulement
de la procédure
Développer une stratégie
proactive de défense

PROGRAMME

- I – La nature juridique du trouble de jouissance
 - Définition
 - Les caractères du trouble
 - La nécessité d'un dommage
 - La notion de voisinage
- II – Les acteurs
 - Le demandeur
 - Le défendeur
- II - La procédure
 - Qui peut engager l'action ?
 - Devant quelle juridiction ?
 - Comment se déroule la procédure ?
 - Récapitulatif

15

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

INTERVENANT

- Danielle Da Palma Avocat Sénior Consultant

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 10 avril 2018

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

LE CONTENTIEUX DE CHARGES LOCATIVES DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL

OBJECTIF :

Connaître la réglementation applicable et la jurisprudence rendue en la matière

Prévenir les litiges de charges locatives

Adopter la réaction adéquate en de litige avec un ou plusieurs locataires

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

I - Prévention des contentieux

Régime juridique

Détermination des charges

Justification des charges

Accords collectifs de location

II - Règlement des contentieux

Focus sur la prescription

Règlement amiable

Règlement judiciaire

16

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants et responsables juridiques d'organismes HLM et de SEM de logements.

INTERVENANT

- Danielle Da Palma - Avocat Senior Consultant

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

CONTENTIEUX





OBJECTIF :

Identifier les fondements de l'action de groupe et son champ d'application

Appréhender le déroulement de la procédure

Développer une stratégie proactive de défense

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS :

Sur devis

L'ACTION DE GROUPE

PROGRAMME

I - Les conditions

Les conditions légales de l'action de groupe
Les conditions d'exercice de l'action

II - La procédure

Qui peut engager l'action ?
Devant quelle juridiction ?
Comment se déroule la procédure ?
Récapitulatif

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

INTERVENANT

- My-Kim YANG-PAYA, Avocat Associé
ou Hakim ZIANE, Avocat Senior référent

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

CONTRATS PUBLICS





- * CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE : COMMENT S'EN PRÉMUNIR ?
- * SE PRÉPARER À LA DÉMATÉRIALISATION ET L'OPEN DATA DANS LA COMMANDE PUBLIQUE
- * LE CONTENTIEUX DES CONTRATS PUBLICS
- * LE NOUVEAU DROIT DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC
- * LES MARCHÉS DE PARTENARIAT
- * 1ER ANNIVERSAIRE DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DE L'ORDONNANCE DU 19 AVRIL 2017
- * EVOLUTION DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) : QUELS AMÉNAGEMENTS CONTRACTUELS ?

OBJECTIF :

Identifier les situations de conflits d'intérêts dans le cadre de la réforme de la commande publique

Apprécier les risques d'une situation conflictuelle

Maîtriser les outils de prévention

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 20 septembre 2018

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE : COMMENT S'EN PRÉMUNIR ?

PROGRAMME

Consécration par la réforme de la commande publique

Critères d'identification d'un conflit d'intérêts

Acteurs concernés par un conflit d'intérêts

Ensemble des mesures visant à prévenir et neutraliser un conflit d'intérêts et sanctions associées

Les moyens de prévention

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

21

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents) ;
- Bureaux d'études

INTERVENANT

- Thomas ROUVEYRAN, Avocat Associé
- Yvonnick LE FUSTEC, Avocat

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

SE PRÉPARER À LA DÉMATÉRIALISATION ET L'OPEN DATA DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJECTIF :

Identifier les obligations et les enjeux en matière de dématérialisation et d'open data

Préparer la transition des pratiques pour octobre 2018

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 15 mars 2018

PROGRAMME

Dématérialisation : les mesures applicables aux marchés publics et aux concessions

Open data (publication des données essentielles) : les nouvelles règles de transparence des marchés publics et des concessions

Focus sur le profil d'acheteur

Calendrier de mise en œuvre et sanctions

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

22

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (responsables marchés, juristes, responsables de services)

INTERVENANT

- Thomas ROUVEYRAN, Avocat Associé
- Yvonnick LE FUSTEC, Avocat

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Point sur l'actualité de la jurisprudence attachée aux référés précontractuels et à la décision Tarn et Garonne et aux décisions Béziers

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 11 octobre 2018

PROGRAMME

I - Contentieux attachés à la passation

Référé (pré)contractuel
Recours en contestation de la validité du contrat
Référé suspension

II - Contentieux de l'exécution

Référé provision
Référé mesures utiles
Recours au fond, ...

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et autorités concédantes (élus, responsables de services, agents) ;
- Bureaux d'études

INTERVENANT

- Guillaume GAUCH, Avocat Associé
- Alexandre VANDEPOORTER, Avocat associé

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Intégrer les nouvelles règles relatives aux concessions emportant délégation de service public après l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 1er février 2016 afin de sécuriser leur mise en œuvre avec des retours d'expériences pratiques

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : 800 € HT

DATE : 24 mai 2018

PROGRAMME

Définition et champ d'application
Caractéristiques (durée, rémunération...)
Règles et modalités de passation
Exécution (avenants, cession, contrôle)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

24

PUBLIC CONCERNÉ

- Agents chargés de la commande publique et des services techniques
- Directeurs généraux des services
- Directeurs juridiques

INTERVENANT

- Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat associé
- Guillaume GAUCH, Avocat Associé
- Samuel COUVREUR, Avocat sénior référent

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Aborder les grands caractères et modes de passation des marchés de partenariat et identifier pour quel type de projet le marché de partenariat peut-être adapté

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 29 mars 2018

PROGRAMME

Définition depuis la réforme de l'ordonnance du 23 juillet 2015
L'efficacité (portée de cette condition d'éligibilité)
Le partage des risques
Le financement

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

25

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Directeurs de projets

INTERVENANT

- Alexandre VANDEPOORTER, Avocat Associé
- Astrid BOULLAULT, Avocat Senior

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET L'ORDONNANCE DU 19 AVRIL 2017 - 1ER ANNIVERSAIRE

OBJECTIF :

Aborder les incidences de la réforme attachée au droit de la propriété publique

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 5 juin 2018

PROGRAMME

Le champ de l'obligation de publicité et de la mise en concurrence des Autorisations d'Occupations Temporaires (le principe de la mise en concurrence des AOT ; les exceptions au principe)
Les modalités de la mise en concurrence
Les dispositifs techniques (le déclassement par anticipation; la promesse de vente avec désaffectation à venir)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

26

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes
- Gestionnaires de propriétés publiques

INTERVENANT

- Alexandre VANDEPOORTER, Avocat associé
- Astrid BOULLAULT, Avocat Senior

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

**CONTRATS PUBLICS -
COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES**

OBJECTIF :

Assurer la préservation des intérêts de la collectivité lors de la modification des contrats portant sur des Réseaux d'Initiative Publique au vu de leur nécessaire évolutivité technologique dans le cadre nouveau de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret d'application et de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Illustration de clauses contractuelles et d'avenants issus de notre pratique
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités locales
- Structures de coopérations (syndicats mixtes)

INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat Associé
Philippe GUELLIER (Lyon), Avocat Directeur

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 27 mars 2018

EVOLUTION DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE (RIP) : QUELS AMÉNAGEMENTS CONTRACTUELS ?

PROGRAMME

La présente formation vise les RIP déployés ou en cours de déploiement, quelle que soit leur génération technologique (1ère ou 2nde génération), qui font l'objet de contrats en cours. Elle nous conduira à aborder les questions suivantes :

I - Quel cadre juridique applicable aux modifications à venir ?

Le droit des avenants aux contrats de concession (portant délégation de service public), cadre le plus largement retenu pour le déploiement et/ou l'exploitation des Réseaux d'Initiative Publique
Le droit des avenants aux marchés publics (marchés de travaux et marchés de conception-réalisation-exploitation notamment)

II - Quelles modifications contractuelles méritent-elles d'être apportées ?

Seront notamment abordés et illustrés les cas de modifications suivants :

La problématique RIP 1G / 2G
Le calendrier d'exécution
L'évolution du catalogue de services et de la grille tarifaire
La prise en compte des nouvelles technologies
L'évolution du périmètre géographique et les questions de densification et d'extension
La cession du contrat par suite de l'évolution du co-contractant ou de la collectivité
L'évolution des flux financiers entre la collectivité et le co-contractant

28

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

DROIT DES SOCIÉTÉS





- * QUEL CONTRAT CHOISIR POUR LES COMMERCEs ÉPHÉMÈRES ?



- * FUSIONS-ACQUISITIONS : STRATÉGIE JURIDIQUE
- * LA NÉGOCIATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES : RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

OBJECTIF :

Appréhender les nouveaux modes d'exploitation commerciale (type pop-up stores)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes Directeur
- Général des Services
- Bailleurs sociaux
- Communes, Etablissements Publics Fonciers

INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé
ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 21 juin 2018

QUEL CONTRAT CHOISIR POUR LES COMMERCES ÉPHÉMÈRES ?

PROGRAMME

I – Les formalités préalable à la location d'un commerce éphémère

Inscription au Registre du commerce et des sociétés, registre des métiers, auto-entrepreneur ou la maison des artistes
Les formalités administratives

II- Les différents types de locations

Le bail dérogatoire, précaire ou de courte durée
Le contrat de sous location commerciale
Le contrat de prestation de service

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Identifier les différentes formes de fusion-acquisition

Maîtriser la procédure de fusion-acquisition.

Bien négocier les clauses nécessaires au processus de fusion-acquisition

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé
ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS :

Sur devis

FUSIONS-ACQUISITIONS : STRATÉGIE JURIDIQUE

PROGRAMME

Distinction

Autres types de rapprochements

I - La phase préparatoire

Identification de la cible

Définition du cadre juridique de l'opération

Data-room

Réunion des organes d'administration

II - La phase de réalisation

Réunion des comités d'entreprise des sociétés intéressées

Réunion des conseils d'administration des sociétés intéressées, appelés notamment à arrêter le projet de fusion

Etablissement du projet de fusion

Signature du projet de fusion et publicité

Intervention des commissaires à la fusion

Information des actionnaires

Réunion des assemblées générales des actionnaires des sociétés intéressées

III - La phase d'exécution

Généralités

Effets

Illustrations : lettre d'intention, accord de confidentialité, traité d'apport



PRÉREQUIS NECESSAIRES : Connaissances en droit des sociétés

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr



Le premier e-cabinet
d'avocats dédié
aux acteurs publics
et de l'économie sociale et solidaire

En réponse aux nombreuses sollicitations de petites et moyennes collectivités et structures (associations, organismes HLM, entreprises publiques locales, ...), Seban & Associés a conçu e-SEB@N, un service qui leur est spécialement dédié : cette nouvelle plate-forme en ligne vise à répondre sous 48 heures ouvrées à leurs questions de droit sans analyse de document.

Une vingtaine d'avocats, expérimentés chacun dans un domaine du droit, s'engagent à fournir des réponses simples et adaptées à leurs préoccupations juridiques quotidiennes.

Ergonomique et facile d'usage, la plate-forme e-SEB@N garantit la confidentialité de toutes les démarches effectuées et leur permet l'accès à un cabinet d'avocats, leader dans son secteur, à un coût maîtrisé.

Pour découvrir le site : www.e-seb@n.fr

OBJECTIF :

- Identifier les atouts d'un pacte d'actionnaires
- Organiser les rapports entre associés en fonction des objectifs poursuivis
- Reconnaître les points de vigilance dans la rédaction
- Maîtriser la négociation

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils, Experts-comptables

INTERVENANTS :

My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé
ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : sur devis

LA NÉGOCIATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES : RECOMMANDATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

I - La nature juridique du pacte d'actionnaires

Définition

Les caractères du pacte d'actionnaires

La différence entre les statuts et le pacte d'actionnaires

Les sanctions de l'inobservation d'un pacte d'actionnaires

Débat : le pacte, une convention réglementée ?

II - Les clauses du pacte d'actionnaires

Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de la société

Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la gestion de l'actionnariat

Les clauses du pacte d'actionnaires relatives à la cession d'actions

Autres clauses

Illustration : présentation d'un pacte d'actionnaires

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr



DROIT SOCIAL



- * CHANGEMENTS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL RÉSULTANT DES ORDONNANCES DU 22 SEPTEMBRE 2017 ET EN APPRÉCIER LES CONSÉQUENCES PRATIQUES
- * CHOISIR ET PRONONCER UNE SANCTION
- * QUEL THÈME DE NÉGOCIATION, QUELLE NORME PRIME APRÈS LES ORDONNANCES ?

PRÉSENTATION DES ORDONNANCES DU 22 SEPTEMBRE 2017 PORTANT SUR LA REFORME DU DROIT DU TRAVAIL

OBJECTIF :

Faire le point sur les changements en matière de droit du travail résultant des ordonnances du 22 septembre 2017 et en apprécier les conséquences pratiques.

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 23 janvier 2018

PROGRAMME

- I - Le dialogue social
 - La nouvelle hiérarchie des normes
 - Les nouvelles règles de négociation collective
 - La nouvelle organisation du dialogue social : le CSE
- II - Une rupture du contrat de travail plus sécurisée
- III - Les nouvelles formes et conditions de travail

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs(rices) juridiques, Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toutes personnes en charge de la gestion du personnel

INTERVENANTS

Corinne METZGER - Avocat Directeur
Marjorie FREDIN , Avocat sénior

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Objectiviser le choix de la sanction au regard des positions jurisprudentielles

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 13 novembre 2018

PROGRAMME

- I- Une faute, une sanction adaptée :
 - Définition de la faute disciplinaire
 - Gradation dans le choix de la sanction
 - Influence du règlement intérieur
- II- La décision de sanctionner
 - La preuve du fait fautif
 - La procédure disciplinaire
 - Les délais de prescription

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs(rices) juridiques, Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toutes personnes en charge de la gestion du personnel

INTERVENANT

Corinne METZGER - Avocat Directeur

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr



QUEL THÈME DE NÉGOCIATION, QUELLE NORME PRIME APRÈS LES ORDONNANCES ?

OBJECTIF :

Identifier les nouveaux thèmes ouverts à la négociation d'entreprise après les ordonnances

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 25 septembre 2018

PROGRAMME

- I- Les nouveaux thèmes réservés à la négociation d'entreprise
- II- Le formalisme de la négociation d'entreprise
- III- Avec qui négocier ?

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

40

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, Responsables des Ressources Humaines
- Directeurs(rices) juridiques, Juristes en droit social
- Responsables du personnel
- Toutes personnes en charge de la gestion du personnel

INTERVENANT

- Corinne METZGER - Avocat Directeur



PRÉREQUIS NECESSAIRES : Connaissances des principes généraux de la négociation collective

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

ENERGIE - ENVIRONNEMENT





- * **CESSIONS DE TERRAINS POLLUÉS : LA PRISE EN COMPTE DE LA POLLUTION
DANS L'ACTE DE VENTE**
- * **RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ :
RACCORDEMENTS, RENFORCEMENTS, DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX : QUI
DOIT QUOI ?**
- * **CONTRÔLE DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ POURQUOI,
COMMENT ET À QUELLE FIN ?**
- * **GEMAPI : LA GESTION DES DIGUES ET DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES
INONDATIONS PAR LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE**

OBJECTIF :

Connaître les points de vigilance dans la rédaction des clauses environnementales à l'occasion de cession de terrains pollués

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Aménageurs
- Exploitant d'une installation classée pour l'environnement (ICPE)
- Services juridiques et techniques

INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé
- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLÉ
- Clémence du ROSTU, Avocat sénior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 15 novembre 2018

PROGRAMME

I/ Présentation des principes applicables en cas de cession de sols pollués

Identification du débiteur de l'obligation administrative de dépollution au regard des différentes législations applicables (ICPE, sols pollués, déchets)
Détermination du degré de l'obligation de dépollution

II/ Application de ces principes dans la rédaction de la clause environnementale

Présentation des modalités de contractualisation de la prise en charge de la pollution
Identification des points de vigilance et des questions qu'il convient de se poser lors de la rédaction de la clause environnementale

43

➔ **PRÉREQUIS NECESSAIRES :** Notions en droit de l'environnement (ICPE, sols pollués...)

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Aider les différents pétitionnaires et maîtres d'ouvrage publics dans l'identification des coûts à supporter à l'occasion de demandes de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ou de demandes de déplacement d'ouvrages électriques consécutivement à des travaux dont ces mêmes personnes sont maîtres d'ouvrage

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités
- Aménageurs
- Producteurs d'électricité

INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat Associé
Maxime GARDELIN Avocat

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 4 octobre 2018

RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RACCORDEMENTS, RENFORCEMENTS, DÉPLACEMENTS DE RÉSEAUX : QUI DOIT QUOI ?

PROGRAMME

La présente formation s'inscrit dans le contexte de l'application de la réforme des opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et des dispositions en cours des cahiers de charges des contrats de concession de distribution publique d'électricité.

Elle conduira à présenter :

I - Les différentes situations dans lesquelles se trouvent les producteurs d'électricité, aménageurs, pétitionnaires, collectivités en charge de l'urbanisme à l'occasion de demandes de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité ou de demandes de déplacement d'ouvrages électriques à l'occasion de travaux dont ces mêmes personnes sont maîtres d'ouvrage

44

II - Les procédures de traitement de ces demandes

III - Les coûts qui en résultent pour ces mêmes personnes, en fonction des différentes situations, éclairées de la doctrine et de la jurisprudence

IV - Les contrôles et contestations possibles

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

CONTRÔLE DES CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ ET GAZ : POUR-QUOI, COMMENT ET À QUELLE FIN ?

OBJECTIF :

Donner aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité et de gaz des clés pour être acteurs de la gestion de ces activités de services publics locaux sous monopole légal et régies par nombre de dispositions européennes, légales et réglementaires

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités
- Aménageurs
- Producteurs d'électricité

INTERVENANTS :

Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE, Avocat
Associé
Maxime GARDELIN Avocat

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 14 juin 2018

PROGRAMME

La présente formation vise les concessions de distribution publique et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente et les concessions de distribution publique de gaz en zone de desserte historique.

Il s'agira, s'agissant de ces concessions particulières qui concernent des services publics locaux sous monopole légal, d'identifier les contrôles qui méritent d'être réalisés par leur autorité concédante, à l'aube des renouvellements massifs de contrats de concession qui se profilent.

I - Un contrôle : pourquoi et comment ?

Le contrôle par le concédant : une compétence légale, contractuelle, et un devoir à l'égard des usagers

Un contrôle annuel (CRAC) et des contrôles ponctuels

Un contrôle qui ne doit pas s'immiscer dans la gestion du concessionnaire

La question des ICS et des données

45

II - Un contrôle : à quelle fin ?

Connaître et suivre le patrimoine de la concession et ses évolutions techniques, comptables et patrimoniales

Contrôler la bonne exécution par le concessionnaire de ses obligations

Analyser le CRAC remis annuellement : pour en prendre acte ou en tirer des informations voire émettre des réserves

Préparer une révision quinquennale de la concession, le renouvellement de la concession,...

III - Que faire en cas de difficulté rencontrée dans le contrôle

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

GEMAPI : LA GESTION DES DIGUES ET DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INONDATIONS PAR LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE

OBJECTIF :

Connaître les dispositions applicables à la mise à disposition des digues et des ouvrages de prévention des inondations et les obligations qui en découlent après la définition des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques correspondants.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Syndicats de communes et syndicats mixtes compétents en matière de grand cycle de l'eau
- Services juridiques et techniques des collectivités

INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé
- Clémence du ROSTU, Avocat sénior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 13 mars 2018

PROGRAMME

I - Mise à disposition des digues et ouvrages de prévention des inondations

Présentation des règles de mise à disposition de digues
Présentation des règles de mise à disposition des autres ouvrages de prévention
Cas particulier de la gestion des digues et ouvrages pendant les périodes transitoires
Rédaction d'une convention de mise à disposition

II - Définition d'un système d'endiguement ou d'un aménagement hydraulique

Définition d'un système d'endiguement
Définition d'un aménagement hydraulique
Présentation des règles à respecter pour garantir la finalité des systèmes et aménagements
Procédure de demande d'autorisation des systèmes et aménagements

46

➔ **PRÉREQUIS NECESSAIRES :** Connaissances de base sur le contenu de la compétence GeMAPI

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

FONCTION PUBLIQUE





* LE RECLASSEMENT DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX



* LA RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE MALADE

* LES COLLABORATEURS DE CABINETS



OBJECTIF :

Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence qui encadrent l'obligation de reclassement des agents publics
Sécuriser juridiquement la procédure de reclassement des agents publics.

Maîtriser les limites de l'obligation de reclassement et les conséquences sur la situation administrative de l'agent lorsque le reclassement est impossible

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables des ressources humaines
- Responsables des services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la procédure de reclassement d'un agent public

INTERVENANTS :

- Lorène CARRERE, Avocat Associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 18 octobre 2018

LE RECLASSEMENT DES AGENTS PUBLICS TERRITORIAUX

PROGRAMME

I - Définir les contours de l'obligation de reclassement des agents publics pour inaptitude physique

Connaître les bénéficiaires de l'obligation

Démarches préalables à mettre en œuvre

Appréhender les limites de l'obligation

II - Maîtriser les étapes et les précautions à prendre dans le cadre d'une procédure de reclassement d'un agent public pour inaptitude physique

Point de départ de la procédure

Connaître le rôle des différents acteurs

Savoir quels types de postes proposer

Connaître les différents types de reclassement

III - Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

IV - Gérer l'impossibilité de reclasser un agent public inapte

Position statutaire de l'agent dans l'attente de son reclassement

Gérer l'échec de la procédure

Envisager un licenciement pour inaptitude physique ou de mise à la retraite pour invalidité

V - Connaître le cadre juridique du reclassement d'un agent public dans l'intérêt du service

Les obligations de reclassement en cas de suppression d'emploi

L'extension des obligations de reclassement pour les agents contractuels

Connaître la procédure de reclassement pour un agent contractuel avant de mettre en œuvre une procédure de licenciement

VI - Mise en situation : identification des différents cas où le reclassement d'un agent contractuel est obligatoire

50

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Connaître les différents régimes applicables aux fonctionnaires malades : versement des primes, plein et demi traitement, bénéfice d'indemnités journalière, et maîtriser les modalités d'articulation entre ces régimes à la fois dans les hypothèses d'imputabilité et de non imputabilité au service de l'affection

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables des ressources humaines
- Responsables des services

INTERVENANTS :

- Lorène CARRERE, Avocat associé
- Emilien BATOT , Avocat sénior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : Sur devis

LA RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE MALADE

PROGRAMME

I - Les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade

Le congé de maladie ordinaire
Le congé de longue maladie
Le congé de longue durée
Le congé spécial de maladie ordinaire
La disponibilité d'office pour raison de santé
Le mi-temps thérapeutique

II - L'articulation entre les différents régimes de rémunération du fonctionnaire malade

L'épuisement des droits à congé successifs
La récupération des droits à congé
Les indemnités journalières
Les modalités de régularisation rétroactive en cas d'imputabilité au service

III - Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Connaître le statut particulier des collaborateurs de cabinet de leur recrutement à leur licenciement en passant par l'exercice de leurs fonctions

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Chargé de ressources humaines d'administration publique
- Juriste d'administration publique
- Collaborateur de cabinet

INTERVENANTS :

- Lorène CARRERE, Avocat associé
- Emilien BATOT , Avocat sénior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : Sur devis

LES COLLABORATEURS DE CABINET

PROGRAMME

I - Le recrutement des collaborateurs de cabinet

La procédure de recrutement
Le recrutement des fonctionnaires titulaires
Le recrutement des agents contractuels
La rémunération

II - Le régime du contrat des collaborateurs de cabinet

L'application du droit commun des agents contractuels
L'absence de carrière et de bénéfice des positions statutaires
La maladie et les prestations sociales complémentaires
Les congés annuels et autres congés spéciaux
La discipline

III - La fin du contrat des collaborateurs de cabinet

La fin du contrat en cours de mandat
La fin de mandat : fin automatique des fonctions
Les conséquences du non-renouvellement
Les conséquences d'une annulation contentieuse

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

IMMOBILIER





- * L'OCCUPATION ILLICITE DES BÂTIMENTS ET TERRAINS NUS : COMMENT AGIR ?
- * L'IMPACT DE LA REFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LA VENTE IMMOBILIÈRE



- * LES IMPACTS DES LOIS PINEL ET MACRON ET LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET LE DROIT AU BAIL
- * ETUDE PRATIQUE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE ET LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE : COMMENT CHOISIR ?
- * LA MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS POUR UNE COURTE DURÉE
- * LE DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL SUR LES FONDS DE COMMERCE : GESTION LOCATIVE
- * ETUDE DES ETUDE PRATIQUE DES BAUX DE LONGUE DURÉE : LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET LE BAIL À CONSTRUCTION

OBJECTIF :

Connaître les différentes procédures permettant l'expulsion d'occupants sans droit ni titre et les étapes à respecter pour obtenir ces expulsions

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités territoriales
- Etablissements publics

INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOISSPAENLE,
Avocat associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : 800€ HT

DATE : 17 mai 2018

L'OCCUPATION ILLICITE DES BÂTIMENTS ET TERRAINS NUS : COMMENT AGIR ?

PROGRAMME

I - Mesures préalables

Requête afin de constat
Constat d'huissier : détermination des conditions d'occupation et de l'identité des occupants

II - L'occupation illicite des bâtiments à usage d'habitation

Procédure avec intervention du juge
Compétence d'attribution
Compétence territoriale
Procédure : référé
En cas d'urgence caractérisée
Les demandes de suppression de délais
Procédure sans intervention du juge
La procédure de flagrance
Demande au Préfet de l'évacuation forcée d'occupant sans droit ni titre

III - L'occupation illicite des terrains nus et bâtiments à usages autres que d'habitation

Procédure avec intervention du juge
Compétence d'attribution
Procédure : référé
Les demandes de suppression de délais
Procédure sans intervention du juge
Procédure administrative issue de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 n° 2000-614 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Connaître les conséquences pratiques de la réforme du droit des contrats sur la vente immobilière

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Collectivités territoriales
 - Etablissements publics fonciers
- SEM/ESH/OPH

INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS - SPAENLE,
Avocat associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : 800€ HT

DATE : 27 septembre 2018

L'IMPACT DE LA RÉFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LA VENTE IMMOBILIÈRE

PROGRAMME

I – Négociation : devoir d'information et obligation de bonne foi renforcées

- A. Le principe de liberté contractuelle
Principe de liberté
Exigence de bonne foi
- B. Le devoir d'information renforcé
Obligation d'information précontractuelle
L'erreur résultant d'un dol
- C. Responsabilité extracontractuelle en cas de faute
Faute commise lors de la négociation
Etendue du préjudice réparable

II – Validité et sanction du contrat : consécration de la notion de « contenu du contrat »

- A. Les conditions de validité du contrat
La notion de « contenu du contrat »
Un contenu licite et certain
- B. Les sanctions en cas de violation du contrat
Nullité relative ou absolue
L'action interrogatoire

III – Effets et exécution du contrat

- A. Effet translatif de propriété dans les contrats de vente
Effet translatif : effet légal de la vente
Opposabilité du transfert de propriété
- B. La consécration de la théorie de l'imprévision
Imprévision : changements de circonstances
Pouvoir de révision du juge

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Maitriser les nouvelles
réglementations en vigueur

Appréhender la phase
précontractuelle

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et juristes
- Directeur Général des Services
- Bailleurs sociaux
- Communes, Etablissements Publics Fonciers

INTERVENANTS :

- My-Kim YANG-PAYA , Avocat associé

DURÉE DE LA FORMATION :

TARIFS : sur devis

LES IMPACTS DES LOIS PINEL ET MACRON ET LA REFORME DU DROIT DES CONTRATS SUR LES CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET LE DROIT AU BAIL

PROGRAMME

I. Les négociations

- La bonne foi dans les négociations
- L'obligation précontractuelle d'information
- L'utilisation d'une information confidentielle

II. Le pacte de préférence et la promesse unilatérale

- Le pacte de préférence
- La promesse unilatérale de vente

III. La promesse synallagmatique de cession du droit au bail

IV. Les règles spécifiques à la validité de la cession et des clauses relatives à la cession

- La contre-lettre
- La loi Pinel et la transmission du bail dans le cadre d'une transmission universelle du patrimoine
- Les contrats d'adhésion et les clauses relatives à la cession
- La cession de contrat

57

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Appréhender et maîtriser les mécanismes des promesses de vente

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Opérateurs et propriétaires fonciers

INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE,
Avocat associé

DURÉE DE LA FORMATION :

TARIFS : sur devis

ETUDE PRATIQUE DE LA PROMESSE UNILATÉRALE ET LA PROMESSE SYNALLAGMATIQUE : COMMENT CHOISIR ?

PROGRAMME

La négociation contractuelle

Caractéristiques et régime juridique des pourparlers

Effets et risques juridiques encourus

I - La promesse unilatérale

Les types de promesses unilatérales : achat et vente

Objectifs poursuivis

Règles de formation

Clauses contractuelles essentielles et mécanisme de la levée d'option

Défaut de levée, rétractation

Effets de la promesse unilatérale

Contentieux de la promesse unilatérale

Avantages / inconvénients de la promesse unilatérale

Etude pratique d'une promesse unilatérale

II - La promesse synallagmatique

Différence entre promesse unilatérale, promesse synallagmatique et vente conditionnelle

Objectifs poursuivis

Conditions de formation et liberté contractuelle

Clauses contractuelles essentielles, terme et conditions suspensives

Effets de la promesse synallagmatique

Contentieux de la promesse synallagmatique, exécution et résolution

Ce qu'il faut négocier

Etude pratique d'une promesse synallagmatique

58

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Identifier et maîtriser les mécanismes de mise à disposition de courte durée de biens fonciers

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Opérateurs et propriétaires fonciers

INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE,
Avocat associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : sur devis

LA MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS POUR UNE COURTE DURÉE

PROGRAMME

Déterminer l'outil juridique le plus approprié au projet
Diversité des modalités d'occupation de courte durée
Différences essentielles entre les occupations de courte et de longue durée

I - La convention d'occupation précaire

Objectifs de la convention
Régime, durée et modalités d'occupation
Forme et rédaction des clauses
Disparition et contentieux de la convention
Responsabilité des parties

II - La convention d'occupation / le bail intercalaire

Définition du domaine intercalaire
Situations de mise en œuvre
Régime, durée et obligations des parties
Disparition et contentieux de la convention
Responsabilité des parties

III - Le bail civil

Intérêt du bail civil
Forme et régime du bail civil
Clauses essentielles
Exécution, disparition et contentieux du bail civil
Responsabilité des parties

IV - Le prêt à usage (ou commodat)

Objet, formation et spécificité du prêt à usage
Nature et consistance du droit de se servir de la chose
Caractères du droit de se servir de la chose
Responsabilité des parties

V - La constitution d'usufruit

Définition de la constitution d'usufruit
Régime, effets et durée
Nature et cessibilité des droits et obligations des parties

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Identifier le processus de préemption

Maîtriser la procédure de préemption

Préparer la décision de préemption au regard de l'intérêt de l'opération

Maîtriser la valorisation du

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Responsables juridiques et Juristes
- Secrétaires généraux
- Responsables administratifs et financiers
- Avocats et Conseils
- Particuliers

INTERVENANTS :

- My-Kim YANG-PAYA, Avocat associé
ou Hakim ZIANE, Avocat senior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : sur devis

LE DROIT DE PRÉEMPTION COMMUNAL SUR LES FONDS DE COMMERCE : GESTION LOCATIVE

PROGRAMME

I - La gestion locative

La cession

L'exploitation du fonds pendant la période transitoire

II - La rétrocession du fonds ou du bail commercial

La rétrocession du fonds, du bail : une acquisition pour revendre

La rétrocession du bien préempté

Le cas particulier de la rétrocession d'un bail commercial

L'absence de rétrocession dans le délai de deux ou trois ans

L'application du statut des baux commerciaux pendant le délai de rétrocession

60

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr



OBJECTIF :

Appréhender et maîtriser les mécanismes de valorisation du foncier par le contrat de bail

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Opérateurs et propriétaires fonciers

INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE,
Avocat associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : sur devis

ETUDE PRATIQUE DES BAUX DE LONGUE DURÉE : LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET LE BAIL À CONSTRUCTION

PROGRAMME

La valorisation du foncier à travers l'occupation de longue durée

Objectifs et intérêts des bailleurs et preneurs
Différences essentielles entre le bail emphytéotique et le bail à construction

I - Le bail emphytéotique

Définition et objet du bail emphytéotique
Régime juridique et durée du bail
Droits et obligations essentielles des parties
Disparition et contentieux du bail

Avantages / inconvénients

Ce qu'il faut négocier
Etude pratique d'un bail emphytéotique

II - Le bail à construction

Définition et objet du bail à construction
Forme, éléments essentiels, destinations envisageables des biens construits
L'obligation de construire, l'obligation de payer et l'obligation d'entretenir
Les droits du preneur : droit de propriété, droit d'exploitation, droit de cession
Fiscalité applicable
Disparition et contentieux du bail

Avantages / inconvénients

Ce qu'il faut négocier
Etude pratique d'un bail à construction

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

INTERCOMMUNALITÉ



OBJECTIF :

Disposer d'une connaissance des différents outils de mutualisation pour un recours pertinent à ces modes de coopération.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- EPCI à fiscalité propre
- Communes

INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 19 juin 2018

PROGRAMME

I - Présentation des différents concepts recouverts par le terme « mutualisation »

Mise à disposition de services, services communs, services unifiés, mise en commun de biens, gestion de services et équipements : quels outils pour quelles fonctions ?

Les modalités procédurales de mise en œuvre des différents outils

II - Elaborer une convention de mutualisation

Quel objet lui donner

Les clauses financières

Les questions de responsabilité

La dimension RH

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Connaître les libertés et limites offertes en matière de fonctionnement des instances d'un syndicat mixte ouvert

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Services juridiques des syndicats mixtes ouverts et de leurs adhérents (collectivités, EPCI)

INTERVENANTS :

- Solenne DAUCÉ, Avocat Associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS :

Sur devis

CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT À TRAVERS L'ÉLABORATION DE SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PROGRAMME

I - Connaître les règles de fonctionnement des organes délibérants d'un syndicat mixte ouvert

Présentation des différentes institutions :
comité syndical, Bureau et Président
notamment

Identification des contraintes légales pour
le fonctionnement des institutions

II - Elaboration d'un règlement intérieur adapté au syndicat

Identification des principes applicables et
des jurisprudences récentes
Recherche des dispositions pertinentes
selon le syndicat mixte en cause

66

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

LOGEMENT SOCIAL





- * REGROUPEMENT INTER BAILLEURS
- * COOPÉRER ENTRE BAILLEURS SOCIAUX

OBJECTIF :

Appréhender les modalités juridiques de coopération entre bailleurs sociaux (organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social) et notamment leurs filiales

PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de coopération structurels et conventionnels entre bailleurs sociaux (organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social) :

Mutualisation des moyens humains et matériels (GIE, groupement d'employeurs) ;
Coopération public public ;
Mise en œuvre des différentes formes de coopération.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNE

- Bailleurs sociaux,
- Collectivités et établissements publics de rattachement d'offices publics de l'habitat,
- Actionnaires des bailleurs sociaux privés

INTERVENANT

- Thomas ROUYERAN, Avocat Associé
- Eglantine ENJALBERT, Avocat Directeur

69

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 8 novembre 2018

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

REGROUPEMENT INTER BAILLEURS

OBJECTIF :

Appréhender les modalités juridiques de rapprochements structurels possibles entre organismes d'habitations à loyer modéré, SEM agréées logement social et leurs filiales

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS :

450 € HT

DATE :

7 juin 2018

PROGRAMME

Panorama des schémas juridiques de rapprochement des organismes d'habitations à loyer modéré et SEM agréées logement social

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

70

PUBLIC CONCERNE

- Bailleurs sociaux,
- Collectivités et établissements publics de rattachement d'offices publics de l'habitat,
- Actionnaires des bailleurs sociaux privés

INTERVENANT

- Thomas ROUYEYRAN, Avocat Associé
- Eglantine ENJALBERT, Avocat Directeur

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

PÉNAL





- * LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE PAR LE JLD DES HOSPITALISATIONS SOUS CONTRAINTES
- * PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DES ATTEINTES À LA PROBITÉ AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : LE RISQUE PÉNAL



- * FAIRE FACE À LA DIFFAMATION ET AUX INJURES PUBLIQUES
- * GUIDE PRATIQUE DE LA PERQUISITION ET DES AUDITIONS DE POLICE
- * LA PROTECTION CIVILE ET PÉNALE DES MINEURS PLACÉS



OBJECTIF :

Connaître, anticiper et prévenir les principales infractions pénales liées à la gestion d'une collectivité locale

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste
- Responsable juridique
- Elu

INTERVENANTS :

- Matthieu HENON, Avocat associé
- Sonia KANOUN, Avocat senior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 2 octobre 2018

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DES ATTEINTES À LA PROBITÉ AU SEIN DES COLLECTIVITÉS : LE RISQUE PÉNAL

PROGRAMME

I - Responsabilité pénale des personnes physiques et / ou de la Collectivité

Personnes physiques : conditions d'engagement et personnalisation de la peine
Personnes morales de droit public

II - Les infractions aux règles de la commande publique Le délit d'octroi d'avantages injustifiés

III - Les infractions sanctionnant les conflits d'intérêts Les délits de prise illégale d'intérêts

IV - Les infractions sanctionnant les manquements au devoir de probité

Corruption et trafic d'influence passif
Le délit d'abus de confiance
Le délit de détournement de biens publics
Le délit de concussion
Les délits de faux et d'usage de faux

74

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Connaître la procédure de contrôle du JLD et la Jurisprudence actuelle afin de limiter les contentieux en la matière

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste
- Responsable juridique

INTERVENANTS :

- Matthieu HENON, Avocat associé
- Sonia KANOUN, Avocat senior référent

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 20 novembre 2018

LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE PAR LE JLD DES HOSPITALISATIONS SOUS CONTRAINTES

PROGRAMME

I - Rappel des règles de saisine du JLD dans le cadre de la saisine dites « classique »

Le cadre de la saisine du JLD
Les personnes pouvant saisir le JLD
La saisine d'office

II - Rappel des règles de saisine du JLD dans le cadre de son contrôle de plein droit sur la mesure d'hospitalisation complète

La saisine par le directeur d'établissement ou le préfet
L'obligation d'avis conjoints de 2 psychiatres
Les obligations procédurales du JLD
La décision de mainlevée ou de validation

III - Focus sur l'actualité jurisprudentielle

75

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Faire face à la perquisition des locaux d'une personne publique et à une convocation par les services de police

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste
- Responsable juridique
- Elu

INTERVENANTS :

- Matthieu HENON, Avocat associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 journée

TARIFS : Sur devis

GUIDE PRATIQUE DE LA PERQUISITION ET DES AUDITIONS DE POLICE

PROGRAMME

I - Le cadre procédural des perquisitions et auditions de police

- Les enquêtes de police (flagrance et préliminaire) et l'instruction
- Les sujets de la procédure pénale
- Les acteurs de la procédure pénale

II - L'audition de police

- L'audition du témoin
- L'audition libre du mis en cause
- La garde à vue
- Le rôle et les missions de l'avocat

III - Les perquisitions

- Distinction avec la réquisition judiciaire
- Les typologies perquisitions et leur issue (saisies)
- Les conditions de forme de la perquisition
- Les conditions de fond de la perquisition
- Les pouvoirs des services de police / les droits du perquisitionné
- Le rôle et les missions de l'avocat

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Maîtriser les aspects pratiques des différentes procédures de protection civile et pénale des mineurs

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Inspecteurs ASE, Intervenants sociaux,
- Juristes, Responsables juridiques,
- Directeurs juridiques

INTERVENANTS :

- Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE, Avocat Associé
- Matthieu HENON, Avocat Associé

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS : Sur devis

LA PROTECTION CIVILE ET PÉNALE DES MINEURS PLACÉS

PROGRAMME

I - La protection pénale des mineurs

La procédure de désignation d'un administrateur ad hoc

Les missions de l'administrateur ad hoc :
mission juridique et d'accompagnement
La fin de la mission de l'administrateur ad hoc

II - La protection civile des mineurs

La procédure de délégation de l'autorité parentale

Etude pratique d'une requête

La procédure de déclaration judiciaire de délaissement parental

Etude pratique d'une requête

77



PRÉREQUIS NECESSAIRES : Bases juridiques en matière de protection des mineurs.

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Réagir efficacement à des publications diffamatoires et injurieuses, se prémunir du risque pénal au titre de ses propres publications

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques (dont modèles de conventions)

PUBLIC CONCERNÉ :

- Juriste,
- Avocat
- Responsable juridique

INTERVENANTS :

- Michael GOUPIL, Avocat directeur

DURÉE DE LA FORMATION :

1 journée

TARIFS :

Sur devis

FAIRE FACE À LA DIFFAMATION ET AUX INJURES PUBLIQUES

PROGRAMME

- I - Le champ d'application de la diffamation et de l'injure
 - Définitions et composantes des infractions
 - La qualité des personnes visées
 - Les diffamations et injures particulières (mobiles raciaux...)
 - La publicité des propos
 - Distinction avec les autres infractions proches
- II - Les mesures alternatives aux poursuites judiciaires
 - Droit de réponse
 - Droit de rectification
- III - La mise en œuvre d'une procédure (voie pénale ou voie civile)
 - Le délai de prescription
 - Les règles de forme
 - Le référé-diffamation
- IV - Modalités d'engagement de la responsabilité pénale et civile
 - Les règles d'imputabilité des infractions de presse
 - La complicité
- V - Les moyens de défense
 - La vérité des faits diffamatoires (domaine – mise en œuvre)
 - La bonne foi – polémique politique, syndicale – satire humoristique
 - L'article 10 de la Convention européenne (base factuelle / débat d'intérêt général)

78

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

The image features a solid purple background. On the left, a white L-shaped line forms a partial frame. On the right, a diagonal band contains a complex pattern of overlapping, wavy, pink and white lines, resembling a stylized topographical map or a textured surface.

PROPRIETE INTELLECTUELLE



- * LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNELLES



- * DROIT MORAL DE L'ARCHITECTE ET RÉNOVATION IMMOBILIÈRE
- * LA COMMANDE D'ŒUVRES ARTISTIQUES ET LES QUESTIONS DE LEUR
MAINTENANCE



LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNELLES - OPEN DATA

OBJECTIF :

Connaître les textes applicables
et les nouvelles dispositions

Mesurer les impacts et leur
application

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS :

Sur devis

PROGRAMME

L'ouverture des données publiques (OPEN DATA) et la protection des données personnelles
La loi pour une République numérique et les textes de référence
La mise en place de l'OPEN DATA dans des territoires expérimentaux
Détermination des données accessibles et exploitables
Définition d'une donnée personnelle / donnée publique
Le principe de protection des données personnelles, la notion de traitement des données personnelles

82

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNE

- Juriste acteurs publics
- Opérateurs privés

INTERVENANT

- Danielle DA PALMA, Avocat consultant

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

DROIT MORAL DE L'ARCHITECTE ET RÉNOVATION IMMOBILIÈRE

PROGRAMME

Exposé des sources de conflit entre la protection des divers droits de propriété : propriété intellectuelle et propriété immobilière ou foncière.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques / tableaux synthétiques comparatifs

PUBLIC CONCERNE

- Juristes

INTERVENANT

- Danielle DA PALMA, Avocat consultant

83

OBJECTIF :

Exposé des principes
et exemples jurisprudentiels

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS :

Sur devis

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

LA COMMANDE D'ŒUVRES ARTISTIQUES ET LES QUESTIONS DE LEUR MAINTENANCE

OBJECTIF :

Faire le point sur toutes les questions des commandes d'œuvres ; examiner les clauses d'un contrat de commande ; les précautions à prendre.

Les questions de la protection du droit moral de l'auteur de l'œuvre : modification de l'œuvre v/ respect de son intégrité

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS :

Sur devis

PROGRAMME

I - Etude des effets de la protection du droit moral des auteurs et des créateurs sur leur œuvre

Définition : respect de l'intégrité de l'œuvre et du droit à la paternité de l'œuvre

Le droit moral face aux modifications, transformations ou dégradations d'une œuvre

II - Le contrat de commande artistique

La cession des droits

L'entretien et la maintenance des œuvres après leur installation

Questions sur les droits et obligations des acquéreurs d'œuvres et des cessionnaires des droits d'auteur

84

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNE

- Collectivités
- Etablissements publics commanditaires d'œuvres

INTERVENANT

- Danielle DA PALMA, Avocat consultant

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

TRANSPORTS



OBJECTIF :

Connaitre la grille d'interprétation de l'ARAFER figurant au sein de ses lignes directrices
Connaitre la méthode d'analyse économique et juridique de l'ARAFER sur les projets de limitation ou d'interdiction

Comprendre la nature et l'étendue du contrôle effectué par le CE sur les avis de l'ARAFER

Connaitre l'interprétation du CE sur l'atteinte substantielle de l'équilibre économique d'une ligne conventionnée

Mieux appréhender les chances de succès d'une limitation ou interdiction d'un service libéralisé

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Services juridiques et services transports régions
- Elus régionaux en charge de la politique de transport

INTERVENANTS :

- Aloïs RAMEL, Avocat Associé
- Elise HUMBERT, Avocat sénior

DURÉE DE LA FORMATION :

½ journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 12 avril 2018

LA LIBÉRALISATION DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS : QUELLE PROTECTION POUR LES LIGNES CONVENTIONNÉES DANS LA JURISPRUDENCE DU CONSEIL D'ETAT ?

PROGRAMME

La libéralisation des transports par autocar (loi « Macron » du 6 août 2015) a pu entraîner de nombreux déséquilibres économiques pour les lignes dites « conventionnées », organisées par les autorités organisatrices de transport (AOT), les régions tout particulièrement.

Si ces autorités peuvent en théorie limiter ou interdire les lignes libéralisées assurant des liaisons de moins de 100 kilomètres qui porteraient une atteinte substantielle à l'équilibre de leurs services, cela est subordonné à un avis favorable de l'ARAFER, sous le contrôle du Conseil d'Etat. Or, l'ARAFER comme le CE semblent, au regard de leurs premiers avis et arrêts rendus en la matière, retenir une conception particulièrement restrictive des conditions permettant aux collectivités de procéder à de telles limitations ou interdictions.

Au terme de ces décisions, de quelle protection peuvent bénéficier les services de transport mis en œuvre par ou pour les AOT ?

Le service conventionné susceptible d'être concurrencé dans l'analyse de l'ARAFER et du CE

Le critère de la substituabilité des services

La méthode d'analyse du risque d'atteinte à l'équilibre économique du service conventionné de l'ARAFER et du CE

Le caractère substantiel de l'atteinte à l'équilibre économique dans l'analyse de l'ARAFER et du CE

Bilan des premiers avis de l'ARAFER et arrêts du CE

86



PREREQUIS NECESSAIRES : Connaissances de l'organisation fondamentale des transports

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

> www.seban-associes.avocat.fr

URBANISME - CONSTRUCTION ASSURANCES





- * ASSURANCES CONSTRUCTION



- * HABITAT INDIGNE
- * LA VEFA
- * RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION
- * LA ZAC: LA ZAC : ÉTAPE PAR ÉTAPE : GÉRER ET MAÎTRISER LA PROCÉDURE (DE LA CRÉATION À LA RÉALISATION)
- * LES CONTRATS DE L'AMÉNAGEMENT : FOCUS SUR LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET SON NOUVEAU RÉGIME
- * LES PHASES ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION
- * MONTAGE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT : ANALYSE DES OUTILS ET PROCÉDURES EXISTANTS

OBJECTIF :

Distinguer les différents types d'assurance et connaître les conditions de mise en œuvre

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 05 juillet 2018

PROGRAMME

- I - Les assurances du maître d'ouvrage
 - La dommages-ouvrage
 - La TRC
 - La RC
- II - Les assurances des constructeurs
 - L'assurance de responsabilité décennale
 - Garanties obligatoires et facultatives
- III - La prescription

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > www.seban-associes.avocat.fr
- > email : formation@seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Sécuriser au mieux les procédures liées à l'habitat indigne

DURÉE DE LA FORMATION :

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

I- Les procédures de péril

- La notion de péril
- La mise en œuvre des procédures de péril
- Le péril imminent/le péril non imminent
- L'arrêté de péril
- Exécution de l'arrêté
- Recours
- Recouvrement

II - L'insalubrité

- Notion d'insalubrité
- Mise en œuvre de la procédure d'insalubrité
- dossiers de création et réalisation
- Les modalités de financement

90

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF,
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> www.seban-associes.avocat.fr

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

LA VEFA

OBJECTIF :

Aborder les principes et les différentes étapes de la VEFA

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

Les critères choix
Le contenu de la VEFA
Le contrat préliminaire
Le contrat définitif
Les obligations réciproques des parties
L'achèvement et la livraison
Les garanties
Les vices apparents
Les désordres
Particularismes de la VEFA pour les acteurs publics

91

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> www.seban-associes.avocat.fr

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

RESPONSABILITÉ DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

OBJECTIF :

Aborder les grands principes de la responsabilité des constructeurs

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

I - Les responsabilités légales des constructeurs

Les textes,

Définition d'un constructeur

La garantie de parfait achèvement

La garantie décennale

La garantie de bon fonctionnement

II - Les autres responsabilités

Les principes

Les dommages intermédiaires

Les manquements aux obligations de conseil et d'information

Le dol

92

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques
- Proposition de tableaux synthétiques comparatifs

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

- Cyril CROIX, Avocat Directeur

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> www.seban-associes.avocat.fr

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

LA ZAC : ÉTAPE PAR ÉTAPE : GÉRER ET MAÎTRISER LA PROCÉDURE (DE LA CRÉATION À LA RÉALISATION)

OBJECTIF :

Savoir choisir entre la ZAC et les autres modes d'aménagement.
Maîtriser la procédure.
Identifier le calendrier de la procédure.
Maîtriser les liens ZAC / PLU.

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

- I - Les critères de choix
- II - Définition de l'opération d'aménagement
- III - Articulation de la ZAC avec la concession d'aménagement
- IV - Articulation de la ZAC avec le document d'urbanisme
- V - Conduite de la concertation préalable
- VI - Analyse de la procédure et des documents constitutifs des dossiers de création et réalisation
- VII - Les modalités de financement

93

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > www.seban-associes.avocat.fr
- > email : formation@seban-associes.avocat.fr

LES CONTRATS DE L'AMÉNAGEMENT : FOCUS SUR LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET SON NOUVEAU RÉGIME

OBJECTIF :

Reconnaître une concession aux risques de l'aménageur.

Analyse des dispositions obligatoires du contrat.

Analyse des caractéristiques essentielles de la concession.

Maîtriser la procédure de passation.

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

I - Champ d'application de la concession d'aménagement

II - Liens entre concession d'aménagement et opération d'aménagement

III - Analyse des différents modes de réalisation des opérations d'aménagement

IV - Identification du contenu d'une concession

V - Evolution du contrat : quelles marges de manœuvre ?

VI - Fin de la concession

94

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> www.seban-associes.avocat.fr

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

OBJECTIF :

Eviter les écueils de la procédure et optimiser les facultés offertes par les dispositions du code de l'urbanisme

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : Sur devis

LES PHASES ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE DE LA PROCÉDURE D'EXPROPRIATION

PROGRAMME

I - Comment sécuriser la procédure d'enquête publique ?

II - Comment modifier un projet à la suite de l'enquête publique sans avoir à relancer une telle procédure ?

III - Les exigences en matière d'enquête parcellaire

IV - La fixation judiciaire des indemnités d'expropriation : comment étayer le montant offert (dépossession foncière et éviction commerciale) ?

V - La prise de possession, amiable ou forcée

95

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> www.seban-associes.avocat.fr

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

MONTAGE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT : ANALYSE DES OUTILS ET PROCÉDURES EXISTANTS

OBJECTIF :

Bénéficier d'un panorama
complet des procédures existantes.
Arbitrer entre les procé-
dures.

Savoir utiliser les outils de
financement.

Savoir intégrer le projet
d'aménagement dans le PLU (procé-
dures d'adaptation, OAP...)

DURÉE DE LA FORMATION :

1 Journée

TARIFS : Sur devis

PROGRAMME

- I - Identification des différents instruments offerts
par le Code de l'urbanisme
- II - Analyse des avantages / inconvénients de chacun
des instruments
- III - Utilisation des outils de division foncière
- IV - Savoir adapter le document d'urbanisme
- V - Financer l'opération

96

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable en droit de l'urbanisme et de l'aménagement
- Juriste de communes, d'EPCI, de SEM ou d'EPL, EPA, EPF
- Intervenant en matière d'aménagement, urbanisme, foncier

INTERVENANT

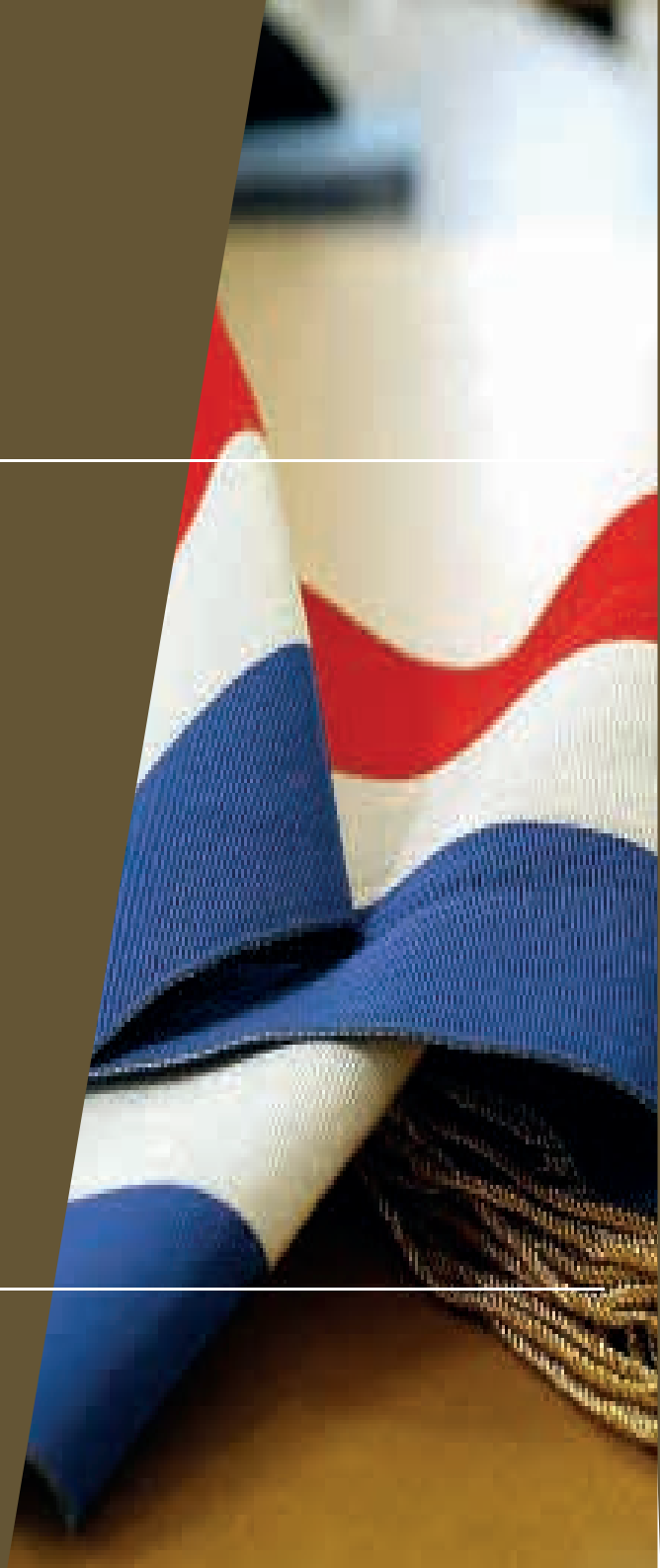
- Céline LHERMINIER, Avocat Associé

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

> www.seban-associes.avocat.fr

> email : formation@seban-associes.avocat.fr

VIE DES ACTEURS PUBLICS





OBJECTIF :

Rappeler l'existence de tous les textes instaurant un principe de transparence de l'action publique (en particulier locale) depuis 5 ans et en extraire les principaux points de vigilance pour les élus et les collectivités.

Analyser de façon concrète les situations dans lesquelles élus et agents peuvent se retrouver en conflit d'intérêts.

Rappeler les sanctions applicables dans de telles situations.

Permettre aux élus d'agir sans risquer de conflit d'intérêts.

Lister les nouvelles obligations des administrations locales en matière de transparence et en préciser le plus concrètement possible la signification.

Identifier un lanceur d'alerte et expliquer le régime de protection dont il bénéficie

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

- Exposé de l'état du droit
- Retour d'expérience
- Questions / réponses avec les participants
- Supports pédagogiques

PUBLIC CONCERNÉ :

- Elus locaux
- Membres de cabinet
- Membres de la direction générale
- Membres de la direction juridique

DURÉE DE LA FORMATION :

1/2 Journée

TARIFS : 450 € HT

DATE : 09 octobre 2018

LES NOUVELLES RÈGLES PESANT SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE

PROGRAMME

Un certain nombre de textes sont intervenus ces dernières années pour tenter de rendre la vie publique plus transparente.

Les obligations déclaratives ont été décuplées, les élus et agents visés sont bien plus nombreux, la notion de conflit d'intérêts a été définie et ce de façon particulièrement large, une haute autorité a été créée pour veiller sur l'application de ces principes (puis une seconde en matière de prévention de la corruption), une charte des élus locaux a été proclamée, les lanceurs d'alerte sont désormais protégés.

La formation permet un retour sur l'ensemble de ces textes, sur les nouveaux risques qui en découlent pour les élus et sur la manière de continuer à agir dans un cadre sécurisé.

La formation permettra également de constater que le principe de transparence concerne l'ensemble de l'action publique locale avec les nouvelles règles concernant l'open data ou la transparence financière des collectivités.

Les explications théoriques seront illustrées par des mises en situation pratiques.

INTERVENANTS

Aloïs RAMEL, Avocat Associé
Elise HUMBERT, Avocat sénior

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

- > email : formation@seban-associes.avocat.fr
- > www.seban-associes.avocat.fr

Informations pratiques :

HORAIRES DES FORMATIONS :

Les formations sur ½ journée se déroulent de 09h30 à 12h30.

Les formations sur 1 journée se déroulent de 09h30 à 12h30 puis de 14h00 à 17h00.

INSCRIPTIONS : sur l'adresse email formation@seban-associies.avocat.fr.

NOUS CONTACTER : formation@seban-associes.avocat.fr –

Marine & Mélanie nos chargées de Formation sont à votre écoute.

Le standard du cabinet Seban & Associés vous accueille

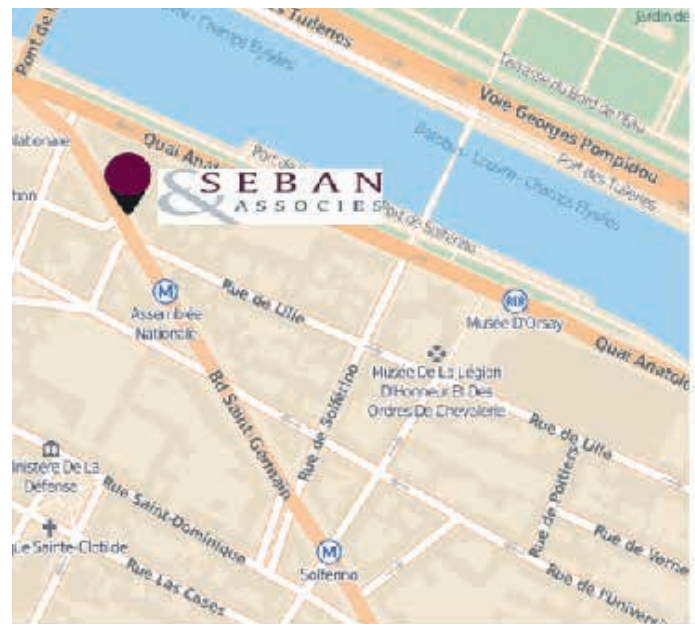
du lundi au vendredi, de 08h30 à 19h30 au 01. 45. 49. 48. 49

NOS LOCAUX :

Cabinet Seban & Associés
282 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

ACCES :

Métro Ligne 12 station :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Bus 63, 83 et 94 – arrêt :
ASSEMBLÉE NATIONALE
Parking Vinci INVALIDES -
23 rue de Constantine, 75007 Paris



NOTES

LEXIQUE

<u>ACTUALITÉS DU DROIT</u>	P.3-4
<u>ACTION SOCIAL</u>	P.07
La sécurisation de la procédure de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux	P.08
CPOM - Elaboration et négociation	P.09
<u>BAUX COMMERCIAUX</u>	P.10
Atelier pratique / La rédaction des clauses d'un bail commercial	P.11
Le Bail Commercial / décrypter le contentieux	P.12
<u>BAUX D'HABITATION</u>	P.13
Troubles de jouissance et troubles du voisinage	P.15
Le contentieux de charges locatives dans le secteur du logement social	P.16
<u>CONTENTIEUX</u>	P.17
L'Action de groupe	P.18
<u>CONTRATS PUBLICS</u>	P.19
Conflits d'intérêts dans la commande publique : comment s'en prémunir ?	P.21
Se préparer à la dématérialisation et l'open data dans la commande publique	P.22
Le contentieux des contrats publics	P.23
Le nouveau droit des délégations de service public	P.24
Les marchés de partenariat	P.25
Le droit de la propriété publique et l'ordonnance du 19 avril 2017 - 1er anniversaire	P.26
<u>Contrats publics - communications électroniques</u>	P.27
Evolution des réseaux d'initiative publique (RIP) quels aménagements contractuels?	P.28
<u>Droits des sociétés</u>	P.29
Quel contrat choisir pour les commerces éphémères ?	P.31
Fusions-acquisitions : stratégie juridique	P.32
La négociation du pacte d'actionnaires dans les sociétés commerciales : recommandations et points de vigilance	P.34
<u>Droit social</u>	P.35
Changements en matière de droit du travail résultant des ordonnances du 22 septembre 2017 et en apprécier les conséquences pratiques	P.37
Choisir et prononcer une sanction	P.38
Quel thème de négociation, quelle norme prime après les ordonnances?	P40
<u>Energie - environnement</u>	P41
Réseaux de distribution publique d'électricité : Raccordements,renforcements, déplacements de réseaux : qui doit quoi ?	P44
Contrôle des concessions électricité et gaz pourquoi, comment et à quelle fin ?	P45
GEMAPI : la gestion des digues et des ouvrages de prévention des inondations par la collectivité compétente	P46
<u>Fonction publique</u>	P47
Le reclassement des agents publics territoriaux	P.50
La rémunération du fonctionnaire malade	P.51
Les collaborateurs de cabinets	P.52
<u>Immobilier</u>	P.53
L'occupation illicite des bâtiments et terrains nus : comment agir ?	P.55
L'impact de la réforme du droit des contrats sur la vente immobilière	P.56
Les impacts des lois Pinel et Macron et la réforme du droit des contrats sur les cessions de fonds de commerce et le droit au bail	P.57
Etude pratique de la promesse unilatérale et la promesse synallagmatique : comment choisir?	P.58
La mise a disposition de biens immobiliers pour une courte durée	P.59
Le droit de préemption communal sur les fonds de commerce : gestion locative	P.60
Etude pratique des baux de longue durée : le bail emphytéotique et le bail à construction	P.62
<u>Intercommunalité</u>	P.63
Maîtriser les différents outils de la mutualisation à la disposition des EPCI à fiscalité propre	P.65
Connaître le fonctionnement institutionnel d'un syndicat mixte ouvert à travers l'élaboration de son règlement intérieur	P.66
<u>Logement social</u>	P.67
Coopérer entre bailleurs sociaux	P.69
Regroupement inter bailleurs	P70
<u>Pénal</u>	P71
La procédure de contrôle par le jld des hospitalisations sous contraintes	P74

Prévention des conflits d'intérêts et des atteintes à la probité au sein des collectivités : Le risque pénal	P75
Guide pratique de la perquisition et des auditions de police	P76
La protection civile et pénale des mineurs placés	P77
Faire face à la diffamation et aux injures publiques	P78
<u>Propriété intellectuelle</u>	P79
La protection des données à caractères personnelles - open data	P.82
Droit moral de l'architecte et rénovation immobilière	P.83
La commande d'oeuvres artistiques et les questions de leur maintenance	P.84
<u>Transports</u>	P.85
La libéralisation des transports par autocars : quelle protection pour les lignes conventionnées dans la jurisprudence du Conseil d'Etat ?	P.86
<u>Urbanisme / Construction</u>	P.87
Assurances construction	P.89
Habitat indigne	P.90
La VEFA	P.91
Responsabilité des acteurs de la construction	P.92
La ZAC : Étape par étape : Gérer et maîtriser la procédure (de la création à la réalisation)	P.93
Les contrats de l'aménagement : Focus sur la concession d'aménagement et son nouveau régime	P.94
Les phases administrative et judiciaire de la procédure d'expropriation	P.95
Montage en matière d'aménagement : Analyse des outils et procédures existants	P.96
<u>Vie des acteurs publics</u>	P.97
Les nouvelles règles pesant sur les collectivités territoriales en matière de transparence	P.98

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél : 01 45 49 48 49